

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000878-179

DATE : le 27 octobre 2017

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

MARION HAMEL
Demanderesse

c.
**FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC**
et
**DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE**
Défenderesses

ORDONNANCE DE SUSPENSION

[1] Le 2 août 2017, une demande d'autorisation d'exercer une action collective a été déposée dans le présent dossier;

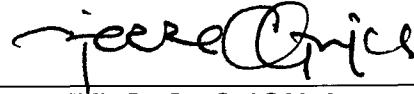
[2] Toutes les parties concernées conviennent qu'il y a litispendance en lieu avec une demande analogue déposée également le 2 août 2017, mais quelques minutes plus tôt, dans le dossier n° 500-06-000877-171, *Josiane Fréchette c. Desjardins Sécurité financière, Compagnie d'assurance-vie et Fédération des Caisses Desjardins du Québec*.

[3] Du consentement des parties,

LE TRIBUNAL :

[4] **SUSPEND** le déroulement de l'instance dans le présent dossier jusqu'à disposition finale dans le dossier de la Cour supérieure de Montréal portant le numéro 500-06-000877-171;

[5] **SANS FRAIS.**



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Mathieu Charest-Beaudry
TRUDEL, JOHNSTON & LESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

Me Vincent de l'Étoile
LANGLOIS AVOCATS
Avocats des défenderesses